



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-050-2023-12

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) maison des examens / Division des affaires financières

IDF-2023-12-20-00018 - Arrête n°2023-003 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC (2 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) maison des examens

IDF-2023-12-20-00018

Arrête n°2023-003 ADM portant délégation de la
signature administrative du Directeur du Service
Interacadémique des Examens et Concours des
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC

ARRETE n°2023-003 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, 1.22232 et D.222-33 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 2 février 2021 portant renouvellement de détachement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2023, renouvelant Madame Laurence TOUBIANA, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, nommée dans l'emploi d'AENESR, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours (SIEC) (académie de Paris), est renouvelée dans cet emploi pour une seconde période de cinq ans, du 01/09/2023 au 31/08/2028. Cet emploi n'est pas doté de l'échelon spécial ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative à compter du 2 janvier 2024 pour tous actes et décisions dans la limite de ses compétences à :

Monsieur Sébastien MORIN, chef de la division de l'élaboration des sujets et de l'édition.

SIEC – maison des examens

Article 2 :

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 20 décembre 2023

Frédéric MULLER
Le Directeur du SIEC

Signé

Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Monsieur Sébastien MORIN, chef de la division de l'élaboration des sujets et de l'édition,